



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réforme systémique des bourses et arbitrages budgétaires pour le PLF 2026

Question écrite n° 6578

Texte de la question

M. Emmanuel Grégoire attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la réforme systémique des bourses. En janvier 2024, selon les chiffres de la dernière consultation « Bouge Ton CROUS » menée par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), 20 % des étudiants ne mangeaient pas à leur faim. Face à cette situation alarmante, la réforme systémique des bourses, promise à deux reprises par le Président de la République lors de ses campagnes de 2017 et 2022, apparaît comme une réponse indispensable pour lutter contre la précarité étudiante. Un premier acte de cette réforme a été mis en œuvre à la rentrée 2023, visant à éviter pour un grand nombre d'étudiants une sortie du système de bourses et à augmenter le montant des bourses pour compenser partiellement l'inflation. Cependant, l'acte 2 de cette réforme, bien qu'inscrit dans la feuille de route de M. le ministre, a déjà connu un report en septembre 2024. Sa mise en application est désormais prévue à la rentrée 2026 et devrait s'inscrire dans le prochain projet de loi de finances (PLF). Toutefois et au regard de la situation que connaissent les comptes publics, M. le député fait part à M. le ministre de ses préoccupations quant aux arbitrages budgétaires qui adviendront dans le cadre des discussions autour dudit PLF 2026. Or la réussite de cette réforme est conditionnée aux moyens qui lui seront alloués. Ainsi, en plus de formuler le souhait d'une transparence totale sur les arbitrages budgétaires à venir, il l'interroge pour connaître le montant précis des crédits alloués à la réforme systémique des bourses étudiantes dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2026 et les mesures concrètes que le Gouvernement entend adopter afin de garantir, par cette réforme, une réponse efficace aux enjeux de précarité auxquels les étudiants sont confrontés.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Grégoire](#)

Circonscription : Paris (7^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6578

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2025